



RC décennale ou pas ????

Par **dave59**, le **02/08/2014 à 11:02**

Bonjour à tous, rnVoilà j'installe des bassins de nage enterrés avec du bois à l'intérieur.rnJe pose cet ensemble sur un lit de sable, il n'y a aucun gramme de béton, rien est attaché à une structure existante, c'est démontable, je n'ai que du sable à ajouter sur les côtés de ce bassin.rnAi-je l'obligation d'avoir une RC décennale pour ce type de projet. rnEn fait pour résumé, je vends et installe personnellement des bassins de nages (niveau technique) mais commercialement des piscines...rnMerci pour vos réponses.

Par **alterego**, le **02/08/2014 à 11:33**

Bonjour,rnBassin de nage enterré, il n'y a peut-être pas de béton, mais il y a création d'une fosse et la constitution d'une assise, l'ouvrage relève de la garantie décennale. A plus forte raison si vous êtes commercialement considéré installateur de piscines.rnAvez-vous interrogé votre assureur ?rnCordialement

Par **dave59**, le **02/08/2014 à 14:22**

oui, en effet, j'en ai qui me disent que ce n'est pas obligatoire et d'autres disent le contraire...rndonc je ne sais pas trop quoi penser.

Par **alterego**, le **03/08/2014 à 10:38**

Bonjour,

Selon comment vous exposez la chose à chacun les réponses peuvent diverger.

Vos bassins ne sont pas posés à même le sol, ils sont en totalité ou en partie dans une fosse et reposent sur une assise.

Cordialement